

ARRETE 40/2022

DEROGATION DE CIRCULATION POUR DES CAMIONS DE PLUS DE 3.5 T 95560 BAILLET EN FRANCE

Madame le Maire de la Commune de Baillet en France

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et suivants ;

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi du 22 juillet 1982 n°82.623 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions ;

Vu le décret n°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et relatif à la signalisation des Routes et Autoroutes et l'Instruction Interministérielle-Livre I- $8^{\grave{e}me}$ partie-signalisation temporaire, pris en vertu de son article 1^{er} et approuvé par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992 ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2013 interdisant la circulation des camions de plus de 3.5T dans la rue Jean Nicolas et rue de la Gare ;

Vu la demande de Monsieur Joao DE BRITO, 3 rue Paul Eluard 95560 Baillet en France, en date du jeudi 23 juin 2022 ;

Considérant que pour permettre à l'entreprise LafargeHolcim de MOISSELLES, de circuler dans la commune le vendredi 24 juin 2022 ;

ARRETE

- <u>ARTICLE 1</u>: Le camion sera autorisé à circuler sur le domaine communal le vendredi 24 juin 2022.
- <u>ARTICLE 2</u>: Cette autorisation est accordée à <u>Monsieur Joao DE BRITO</u> pour la livraison de marchandises sis 3 rue Paul Éluard de 8 heures à 18 heures.
- ARTICLE 3 : L'accès aux propriétés riveraines ainsi que le passage aux véhicules de secours et de sécurité devront être maintenus en permanence.

 Monsieur Joao DE BRITO prendra toutes les dispositions nécessaires à cet effet.
- <u>ARTICLE 4</u>: Le présent arrêté sera affiché en mairie.
- <u>ARTICLE 5</u>: Le non-respect de l'une des dispositions ci-dessus énoncées, entraînera la suspension de cette dérogation.
- ARTICLE 6 : Madame Le Maire de Baillet en France,
 Transporteur, LafargeHolcim de Moisselles,
 Monsieur le Commandant de la brigade de la gendarmerie de Montsoult,
 sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et
 affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Baillet en France, le 23 juin 2022,

Christiane AKNOUCHE

Maire

1, rue Jean Nicolas - 95560 BANLLET EN FRANCE

Tál : 01 24 60 92 64 Eav : 01 24 60 90 05 Email : info@haillot on franço fr